



# L'environnement en France

## Rapport sur l'état de l'environnement

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Pressions exercées par les modes de production et de consommation](#)  
> [Rejets de polluants](#) > [Émissions de polluants dans l'air](#) > [Les émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques \(HAP\)](#)

# Les émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

## Fiches thématiques

Le secteur résidentiel, chauffage au bois principalement, contribue le plus aux émissions de HAP. Le benzo[a]pyrène (B[a]P) est considéré comme traceur du risque cancérigène pour la famille des HAP. En 2017, les concentrations de ce dernier sont inférieures à la norme pour la protection de la santé humaine, hormis sur deux sites de mesure.

## L'évolution des émissions de HAP

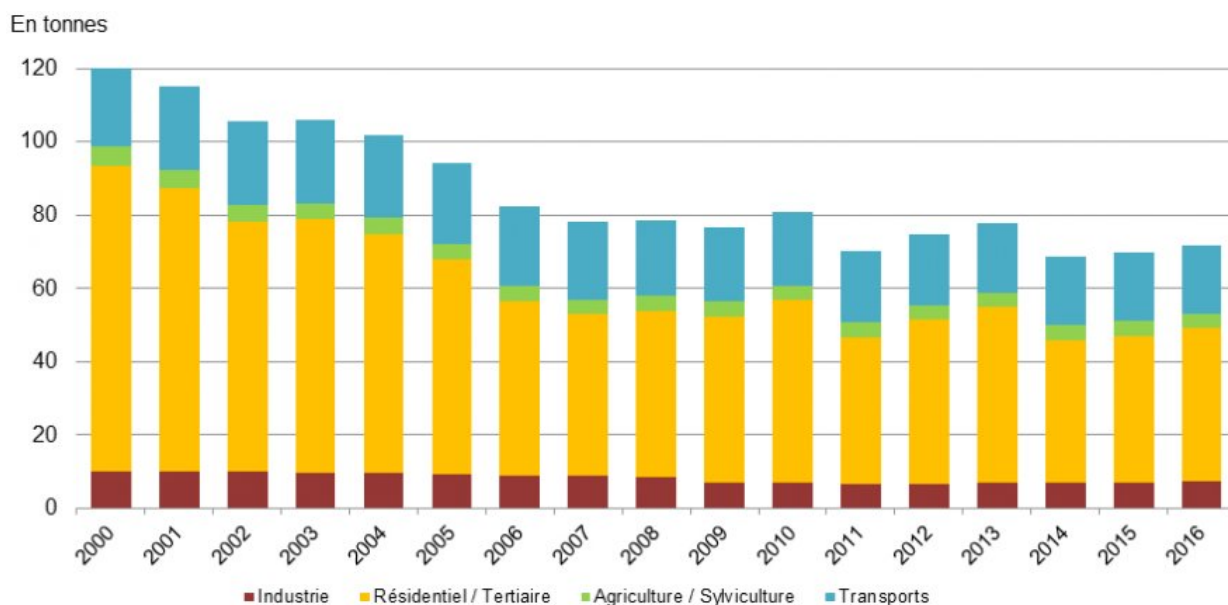
Les HAP se forment dans des proportions relativement importantes lors de la combustion, plus particulièrement celle de la Biomasse dans des conditions souvent mal contrôlées dans le secteur résidentiel (cheminée à foyer ouvert par exemple).

Ainsi, les sources principales de HAP dans l'air en 2016 sont le secteur résidentiel / tertiaire (58 %), principalement du fait du chauffage au bois et le secteur des transports, en particulier les véhicules diesel (26 %).

Les variations dans les émissions de HAP observées d'une année à l'autre s'expliquent en grande partie par les températures hivernales qui influent sur la consommation de bois dans le secteur résidentiel.

Cette problématique affecte particulièrement les vallées concernées par des émissions industrielles, par l'utilisation importante du chauffage au bois et/ou encore par des conditions climatiques qui bloquent la dispersion des polluants en hiver.

# L'évolution des émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) en France



**Note :** (e) : estimation préliminaire ; l'industrie regroupe l'industrie manufacturière et la transformation d'énergie ; les transports regroupent le transport routier et les autres transports (aériens, ferroviaires, fluviaux et maritimes hors transports internationaux) ; total des 8 HAP réglementés en France (arrêté du 02/02/1998 modifié) : benzo[a]pyrène, benzo[b]fluoranthène, benzo[k]fluoranthène, indeno[1,2,3-cd]pyrène, benzo[g,h,i]pérylène, fluoranthène, dibenzo[a,h]anthracène, benzo[a]anthracène.

**Champ :** France métropolitaine

**Source :** Citepa, mise à jour avril 2018 - format Secten

## VOIR AUSSI

→ La pollution de l'air par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)